

FICHE DE PAYE

jour de grève prélevé plusieurs mois après . Il est interdit d'indiquer sur une feuille de paye que le salarié a fait grève c'est donc « absence non rémunérée » qui sera inscrit sur le bulletin de salaire

n° de l'école : pour toute correspondance avec l'administration

Valeur du point d'indice brut : 4.6073
Prochaine revalorisation le 01/07/10 de +0.5% (déroulement de carrière très inégal entre un avancement au rythme le plus rapide : grand choix et le rythme le plus lent : ancienneté plus de 150000

Traitement brut = produit de l'indice par la valeur du point ici 642 x 4.60.....

Bonification indiciaire directeur

Indemnité direction, ZEP, spécialisé
Elle est déduite les jours de grève

IRL : indemnité représentative de logement variable selon les départements

CSG : 7.5% de 97% du salaire total non déductibles du

CRDS : 0.50% sur 97 % de l'ensemble des revenus

Pension Civile (ou retraite) :

MGEN : mutuelle facultative

Eventuellement :
Supplément Familial de Traitement
Prestations familiales

Montant imposable = brut +SFT+IRL-CSG déductible + indemnités-pension-solidarité
Toutes les indemnités sont imposables sauf les frais de déplacement (ISSR) si l'on n'est pas aux frais réels pour la déclaration de revenus

IDENTIFICATION		GRADE		EQUI		INDICE		TAUX		TEMPS	
NUMERO	CLE	VOUS				INDICE	INDICE	HORAIRE	QUOTIEN	TRAVAIL	PARTIEL
16	064 1049	90	00	DIR. ECOL. G3. PROF. CN.	00	10	0642	NBI 008			
ELEMENTS											
DE	LIBELLE	EN	DATE	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR
042	IND ABSENCE NON REMUNEREE	1J	EN 11 2008								
000	TRAITEMENT BRUT							2934,34			
050	RETENUE PC								230,35		
053	RETENUE PC NBI									2,87	
078	TRAITEMENT BRUT N.B.I.							36,56			
112	IND SUJ SPECIALES CHARGES							107,97			
377	IND DIFFERENTIELLE / IRL	1J	EN 11 08	SNF				-3,60			
377	IND DIFFERENTIELLE / IRL	1J	EN 11 08	SNF				71,14			
529	I.S.S. - PART VARIABLE							-2,37			
200	C.S.G. NON DEDUCTIBLE								75,70		
531	C.S.G. DEDUCTIBLE								160,87		
201	C.R.D.S.								15,77		
501	COT PAT FNL PLAFONNEE									2,86	
501	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL									160,43	
501	COT PAT FNL DEPLAFONNEE									11,88	
801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE									8,91	
001	COT PAT MALADIE DEPLAFON									288,18	
050	CONTRIB. PC									174,71	
053	CONTRIB. PC NBI									21,99	
058	CONTRIBUTION ATI									9,51	
000	CHARGE ETAT MALADIE									86,15	
200	CHARGE ETAT ACC. TRAVAIL									2,57	
080	COT SAL RAFF								18,65		
180	COT PAT RAFF									18,65	
500	COT PAT VST TRANSPORT									31,19	
010	CONTRIBUTION SOLIDARITE									30,00	
930	PRECOMPTE SERV. NON FAIT									92,16	
601	M.G.E.N. - ADULTE(S)									83,60	

NUMERO SECURITE SOCIALE	5658,91	TOTAUX DU MOIS	3344,04	709,97	2407,03
COUT TOTAL EMPLOYEUR		NET A PAYER	2 634,07	TOTAL CHARGES PATRONALES	
BASE SS DE L'ANNEE	2 970,90				
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	8 964,33	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS	2 809,14		
COMPTABLE ASSIGNAIRE					
MIS EN PAIEMENT LE	27 MARS	2009			

Ce salaire correspond à une collègue professeur des écoles en toute fin de carrière, directrice d'école.
Nous la remercions d'avoir bien voulu nous mettre sa fiche de paye à disposition pour l'information de tous.